

CAS Chaussy

AG Mars 2022

Les Questi

- Question 1: la Section peut-elle financer les investissements (y compris ceux liés à l'objectif environnemental Tracuit-Ambition « 0 ») pour un montant dans le PF 22/28 de 317 MCHF?
- Question 2: quelle politique de remboursement des prêts bancaires (BCV et Etat du Valais) devons-nous poursuivre ?
- Question 3: la Cabane de Tracuit est-elle autosuffisante financièrement comme le demande le Comité Central du CAS ?
- Question 4: avons-nous une capacité financière pour faire face aux risques de Tracuit et au niveau d'endettement ?

Les Réponses

- 1. Oui, toutefois 317 MCHF investissement impliquent une baisse de liquidités de l'ordre de 120 MCHF sur la période (500 MCHF à 380 MCHF)
- 2. Maintenir le remboursement prévu des hypothèques en 2022 (68 MCHF). Dettes = parts membres 477 MCHF, CAS Central 1'206 MCHF, BCV 588 MCHF, Etat du Valais 812 MCHF. Valeur Tracuit environ 5'000 MCHF.
- 3. Non, déficit prévu de l'ordre de 120-160 MCHF sur la période du PF
- 4. Oui, maintenir 400 MCHF minimum liquidité, construire budget avec risque de l'ordre de 40 MCHF en 2022, Assurance perte CA

Hypothèses du PF22/28

Quoi?

- Nuitées en moyenne 5750 (15/19: 5682)
- Décaissement 60 MCHF par an (423 MCHF sur 7 ans)
- « Investissement » (modulables pour certains) : 317 MCHF
- Remboursement de dettes maintenu (480 MCHF sur 7 ans BCV/Etat; 235 MCHF CAS)
- Maintien frais généraux section au niveau 2019 (22.5 MCHF par an)
- Support supplémentaire course guide et formation
- Pas de répartition de frais induits entre la section et Tracuit

Conséquences

- Produits cabane: 1'333 MCHF
- Encaissement-décaissement: 909 MCHF
- Encaissement-décaissement-investissement : 592 MCHF
- Encaissement-décaissement-investissementamortissement dettes: -120. Fin du PF BCV + Etat au dessous de 1'000 MCHF
- Deficit section hors Tracuit: -20 MCHF
- Environ 35 MCHF si allocation frais généraux (Deficit Tracuit de 120 à 165 MCHF)

Constat

- Une cabane dans les 4/5 les plus visitées de Suisse (moyenne nuitées 15/19: 5682). Un succès ! Une PME de 500 MCHF CA.
- Une cabane complexe et très fréquentée: maintenance/investissement (90/130 MCHF par an): limite du bénévolat (650 membres)
- Des questions complexes à appréhender (tarification 2019: 27.4 CHF par nuit, périodes d'ouverture: 22 MCHF par ouvertures/fermetures, développement durable, système de réservation, marketing)
- Une situation financière qui n'est pas en équilibre (-120 MCHF d'utilisation de notre liquidité en 7 ans pour Tracuit, -144 MCHF pour la Section)

Prochaines Etapes

BUDGET 22:

- Construction sur base 1^{ère} année du Plan
- Intégration d'une provision de risque 40 MCHF
- Conditionner certains investissements/coûts sur évolution CA Tracuit 2022

POLITIQUE FINANCIERE

- Maintenir politique remboursement actuelle, ouvrir la discussion avec BCV, Etat du Valais pour une baisse/accélération du remboursement selon résultat financier
- Prévoir un remboursement partiel des parts (détermination du montant) sur une base volontaire

PREPARER NOUVEAU CYCLE

Un nouveau cycle avec comme objectifs

- Assurer l'auto financement de la cabane de Tracuit
- Alléger le temps investi par le Comité
- Maintien de la dette à un niveau à définir
- Procéder au remboursement progressif des bons de participation

Se préparer à un nouveau cycle

- Comprendre Tracuit dans sa totalité et pistes d'amélioration
- Etudier et proposer si nécessaire une nouvelle politique tarifaire (Pourquoi ? Comment ? Combien ?)
- Etudier les périodes d'ouverture d'un point de vue financier
- Proposer le cas échéant plan marketing
- Proposer des bases de collaboration possibles (propriétaire, gérant, gardien)
- Ecouter les attentes du Comité